

LES PROBLÈMES MUNICIPAUX ET LA NÉCESSITÉ

de "CHANGER DE CAP"

Quand l'administration des Jouanes attendait l'achèvement du bâtiment, actuel des Esplanades, elle eut besoin de locaux pour son fonctionnement. Elle s'adressa à la municipalité qui put mettre à sa disposition l'ancien local de la Bibliothèque.

Quand la Sécurité Sociale, en pleine transformation elle-même, attendait la finition des locaux actuels qu'elle occupe, elle s'adressa à la municipalité qui put mettre rapidement à sa disposition des locaux acquis récemment par la ville, rue J. Laurent.

Quand l'administration des P. et T. désireuse d'agrandir la poste actuelle eut besoin de locaux provisoires, pour ses services, elle s'adressa à la municipalité qui put lui offrir les locaux désaffectés de l'ancienne maternelle J. Jaurès.

Ainsi, pendant deux ans environ, le fonctionnement de ces diverses administrations ne fut pas tellement perturbé et la population n'eut pas trop à souffrir de ces mutations nécessaires.

Et cela fut possible, car la municipalité a eu le souci constant pendant les 25 années de son existence, d'enrichir son patrimoine.

Il n'est pas inutile, semble-t-il de rappeler ces faits récents, constatés par chacun de nos concitoyens, pour montrer qu'avec sa bonne volonté habituelle la municipalité s'efforce de trouver une solution aux problèmes que pose l'extension de la commune.

Sans doute, dira-t-on que, ce faisant, elle n'accomplit que son devoir dans l'intérêt des habitants.

Mais on est en droit de penser qu'en retour, grâce à sa bonne gestion, à ses initiatives, à ses propositions, à ses solutions elle pourrait recevoir quelque encouragement de la part des pouvoirs de tutelle.

Hélas ! Hélas ! Hélas ! Dans

le domaine de l'administration municipale (ne parlons pas des autres !) la félicité n'est pas pour demain avec les princes qui nous gouvernent.

Voici le genre de récompense que la municipalité a reçue il y a quelques semaines, n'provenance du ministère de l'Éducation Nationale.

Rentrée 1972

(Académie de Nice)

Mesures d'application de la carte scolaire

« La Seyne sur Mer, Lycée nationalisé Beaussier. N. 0330050 A. Accord est donné à l'ouverture d'une annexe pédagogique N. 0830925 E du premier cycle à structure de CES du lycée nationalisé Beaussier.

« Cette annexe fonctionnera sous régime municipal dans des locaux du quartier des Sablottes ».

Vous avez bien lu « Sous régime municipal ». Voilà comment les problèmes se règlent en haut lieu. Il suffit de penser à la générosité municipale !

Retirer des classes du Lycée nationalisé en ajouter quelques autres, faire un embryon de CES et charger la ville d'administrer et surtout de payer toutes les charges qui s'en suivront, comme c'est commode !

Alors que dans le même temps, un lycée technique s'achève qui, lui aussi est décrété lycée municipal.

Un CES fonctionne au quartier Berthe, établissement dont on attend toujours la nationalisation.

Un lycée classique et moderne nationalisé fonctionne encore avec participation communale aux dépenses d'entretien.

La municipalité a déjà protesté contre ces abus. Rappelons les chiffres récemment publiés dans la presse locale.

Les frais d'entretien et de fonctionnement des établisse-

ments du second degré, donc à charge de l'État, atteignent actuellement 50.976.411 AF.

Si l'on veut maintenant ajouter au compte des Finances communales le fonctionnement du lycée technique et celui de cette annexe pédagogique issue du lycée nationalisé, la ville de La Seyne, c'est-à-dire les contribuables seynoïses, devront payer plus de 100 millions d'AF à la place de l'État qui déjà les accable d'impôts.

Il est inconcevable que de telles mesures persistent !

Il devient insupportable que les libertés communales soient ainsi bafouées.

La population, les parents des élèves en particuliers seront largement informés de ces iniquités.

Des changements radicaux s'imposent

Nous avons là une preuve supplémentaire de la nocivité de cette politique de l'État des monopoles qui se décharge de ses obligations sur le dos des collectivités locales avec les suites financières que l'on sait.

Une politique arbitraire, intolérable, pratiquée par des gens dont les discours sont émaillés de belles phrases sur la participation et la concertation.

Une politique néfaste dont les Français peuvent se débarrasser s'ils agissent rapidement eux-mêmes et exigent des forces de gauche qu'elles s'unissent sans tarder sur la base d'un programme commun de gouvernement.

Ce changement auquel la grande majorité des Français aspire n'est pas seulement l'affaire des militants responsables des partis de la gauche « Elle est l'affaire de tout le peuple » écrivait G. Marchais, il y a quelques jours. Il avait bien raison !

M. AUTRAN
ADJOINT AU MAIRE